



Publié le 20/09/2017 à 09:45

Le CNCC s'oppose à un moratoire sur l'extension des centres commerciaux périphériques



THÜRING Gontran @DR

Alors que l'Association centre-ville en mouvement a proposé de mettre en œuvre un moratoire sur l'extension des équipements commerciaux périphériques, le Conseil national des centres commerciaux (CNCC) tient à exprimer « son désaccord » avec une telle mesure.

« La moyenne d'âge des centres commerciaux en France est de trente ans, explique le CNCC dans un communiqué. Il est indispensable dans un monde qui va à la vitesse de l'Internet que les opérateurs du secteur puissent continuer à restructurer les actifs existants par des opérations de restructuration-rénovation. »

« Il s'agit de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins et des attentes des consommateurs en leur offrant des espaces de qualité, par leur architecture, leur confort d'achat et une offre modernisée de produits et services » argumente également l'organisme.

Si le CNCC ne nie pas « les problèmes liés à la dévitalisation commerciale d'un certain nombre de centres-villes », il estime qu'il n'est pas fondé « d'accuser le commerce périphérique d'être seul responsable de ce phénomène ». Et d'ajouter : « Décréter un moratoire généralisé serait inadapté et risquerait à l'évidence de provoquer les effets négatifs de toute politique malthusienne ».

Pour tenter de réfléchir aux problèmes du commerce de centre-ville, le CNCC organise le 3 octobre prochain une conférence sur le thème « (Ré)concilier la Ville et le Commerce ». Experts, élus et opérateurs privés échangeront dans le but de définir des mesures « incitatives » plutôt que « coercitives » pour dynamiser le commerce en ville.